

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 13 novembre 2017.

RÉSOLUTION

2017-218

CORRECTION À LA RÉSOLUTION 2017-217 INTITULÉE « FIN DE L'ASSUJETTISSEMENT AU CONTRÔLE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC »

CONSIDÉRANT QU'une erreur cléricale est intervenue dans la résolution numéro 2017-217 adoptée le 10 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission municipale du Québec modifie le premier paragraphe de la résolution 2017-217 pour qu'il se lise ainsi :

« CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a retrouvé quorum le 10 novembre 2017 suite à l'assermentation de six élus; »

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire